

**25/02/2019 PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 février 2019 à 19 h 30. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc  
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin  
Daniel Groleau

Est absent : monsieur Denis Rondeau, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Gaétan Perron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 33 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil de même que les personnes présentes que, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

**#2 CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 439 900\$ qui sera réalisé le 11 mars 2019
4. Acceptation des soumissions pour le financement d'un emprunt de 1 439 900\$ (financement du règlement #2017-060)
5. Demande d'autorisation CPTAQ – Lot # 4 117 560
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait lecture de l'ordre du jour.

**#3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
1 439 900\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 4 MARS 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Weedon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 439 900 \$ qui sera réalisé le 4 mars 2019, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2017-060	302 385 \$
2017-060	492 560 \$
2017-060	644 955 \$

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-060, la Municipalité de Weedon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-042**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Daniel Groleau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 4 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 mars et le 4 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>51 000 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>53 000 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>55 000 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>57 000 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>59 000 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>1 164 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-060 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

### **ADOPTÉE**

#### **#4 ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE FINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 1 439 900\$ (FINANCEMENT RÈGLEMENT #2017-060)**

##### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	25 février 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 mars 2019
Montant :	1 439 900 \$		

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 mars 2019, au montant de 1 439 900 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

51 000 \$	3,12000 %	2020
53 000 \$	3,12000 %	2021
55 000 \$	3,12000 %	2022
57 000 \$	3,12000 %	2023
1 223 900 \$	3,12000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,12000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

51 000 \$	2,50000 %	2020
53 000 \$	2,55000 %	2021
55 000 \$	2,65000 %	2022
57 000 \$	2,75000 %	2023
1 223 900 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,45900

Coût réel : 3,14913 %

3 - CD DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

51 000 \$	3,24000 %	2020
53 000 \$	3,24000 %	2021
55 000 \$	3,24000 %	2022
57 000 \$	3,24000 %	2023
1 223 900 \$	3,24000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,24000 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**2019-043**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Weedon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 4 mars 2019 au montant de 1 439 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-060. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

**#5 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOT # 4 117 560**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon accuse réception de la demande d'autorisation formulée par Denis Paquet auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation par acte de cession d'une partie du lot 4 117 560 par LA FERME PATRY DE WEEDON en faveur de Denis Paquet ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble visé par la demande est une partie du lot 4 117 560, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton, totalisant une superficie de 0,08845 hectares ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à régulariser l'occupation de Denis Paquet, qui est propriétaire du lot 3 903 826, lequel lot est utilisé à des fins résidentielles et est situé en zone blanche ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'a aucun impact négatif sur l'agriculture compte tenu que le lot visé est borné au sud par la piste cyclable (utilisation villégiature), au nord-ouest et au nord-est par des lots utilisés à des fins résidentielles en zone blanche et qu'il n'était pas exploité par LA FERME PATRY DE WEEDON ;

**CONSIDÉRANT QUE** LA FERME PATRY DE WEEDON conserverait une terre d'une superficie de 95,54119 hectares pour son exploitation agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande ne contrevient pas aux règlements de la Municipalité de Weedon ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2019-044**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Daniel Groleau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil appuie Denis Paquet dans sa demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les motifs invoqués ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**#6 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question (pas de public)

**#7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**2019-045** À 19 h 51, madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance extraordinaire.

---

Gaétan Perron

Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim

---

Richard Tanguay

Maire